

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° D- 426 -2024

Objet : Mise à disposition d'une salle d'équipement sportif à l'Association FRANCO TAMOULS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame. Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-307-2024 en date du 11 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur RAJA Jamil - 10ème Adjoint au Maire,

CONSIDERANT la demande de mise à disposition d'une salle à l'Association FRANCO TAMOULS

DECIDE

Article 1 - De signer une convention de mise à disposition pour la saison sportive 2024/2025 avec l'Association FRANCO TAMOULS, représentée par sa Présidente Madame PRATHEEPKUMAR Sylvie dont le siège est 54 rue Alexandre Gassien 95500 GONESSE

Article 2 – La salle mise à la disposition de l'association susvisée se situe au : GYMNASSE NELSON MANDELA (salle de danse les samedis de 14h00 à 18h00)

Article 3 – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association FRANCO TAMOULS.

Article 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.



À Villiers le Bel, le 10/12/2024

Pour Madame la Maire,
L'Adjoint au Maire délégué
Jamil RAJA